



Procès-verbal du Conseil municipal extraordinaire mardi 7 avril 2026



Date de la convocation : vendredi 3 avril 2026

Date d'affichage : vendredi 3 avril 2026

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Présents : Philippe LEFÈVRE, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Cédric BEAUFORT, Françoise MOUCHET, Didier PONCELET, Sophie LAMARRE, Florian GARNIER, Caroline NEVEUX, Jordan SÉKULIC, Sandra BEAUDELOT, François BÉRENGER, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN, Aurélie TOUZET

Pouvoir : Michelle APPERT donné à Bernard BRIEN

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Pouvoir : 1

Ordre du jour

- Désignation des délégués et suppléants
 - SIVOM
 - USEDA
 - Syndicat Intercommunal pour la Gestion du CES
 - CNAS

18h30, Monsieur le Maire, Philippe LEFÈVRE ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Geneviève ORIEULX DE LA PORTE secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Pas de remarque.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- **Désignation des délégués et suppléants pour l'USEDA**

L'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne est un Syndicat mixte ouvert géré par un Comité Syndical qui regroupe 51 délégués de 789 Communes, 15 Communautés de communes et d'agglomération et du Conseil.

Ces compétences sont l'éclairage public, la signalisation lumineuse, la mise en souterrain des réseaux téléphoniques, le gaz, la maîtrise de l'énergie, les réseaux de chaleur et de froid, les communications électroniques, le versement de contributions au titre des extensions de réseaux en communes urbaines et la vidéo-protection.

Monsieur le Maire propose comme délégués : Philippe LEFÈVRE et Didier PONCELET

* le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Désignation des délégués et suppléants pour le SIVOM**

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) est un établissement public de coopération intercommunale, qui permet à plusieurs communes de se regrouper pour gérer collectivement plusieurs compétences ou services.

Celui de la basse vallée de l'Aisne regroupe 7 communes pour gérer l'eau, les écoles, les salles des fêtes et les centres de loisirs.

Monsieur le Maire propose comme délégués : Michelle APPERT, Didier PONCELET, Bernard Brien

Monsieur le Maire propose comme suppléants : Jordan SÉKULIC, François BÉRENGER, Delphine HUGONNET

- le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Désignation des délégués et suppléants pour le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du CES**

Le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du CES est un établissement public de coopération intercommunale, qui permet à plusieurs communes de se regrouper pour gérer collectivement le développement et l'aménagement éducatif, sportif et culturel.

Monsieur le Maire propose comme titulaires : Françoise MOUCHET, Caroline NEVEUX

- le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Désignation des délégués et suppléants pour le CNAS**

Le Comité national d'action sociale, association à but non lucratif, apporte de meilleures conditions de vie aux agents et salariés du service public ainsi qu'à leurs familles en mutualisant des prestations et des services comme les cartes cadeau, le financement de projets, la petite enfance, les chèques loisir, une billetterie, des remises pour les séjours de vacances, ...

Monsieur le Maire propose comme délégué : Sophie LAMARRE

* le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Informations abordées par monsieur le Maire**

Le local de la garderie ne répondant pas aux normes de sécurité en vigueur, la garderie a été délocalisée ce jour dans la salle de motricité de l'école maternelle. Ce transfert a été effectué en concertation avec le personnel concerné et les maîtresses.

Au Conseil de l'école, Lucie BECQUET a indiqué qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe.

La séance est levée à 18h50.